

Avis aux étudiants

- En cas d'erreur (de calcul ou de saisie de la note) ; les étudiants sont invités à déposer une réclamation au niveau du secrétariat du département.
- **Le dernier délai pour le dépôt des réclamations est fixé pour le Mardi 05 /04/2015 à 16 h.**
- passer ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

le 16/03/2016
Le Chef De Département